

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN*



Crédits photo : Agence Karawitz

PANNEAU CLT (LAMELLÉ-CROISÉ), FABRIQUÉ EN FRANCE

TYPE DE FDES : FDES collective

N° D'ENREGISTREMENT INIES : 20240739525-FC

PUBLICATION : 01/08/2024

VERSION : 1.1

Réalisation



Avec le soutien de



INTRODUCTION

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du déclarant selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

GUIDE DE LECTURE

Les résultats de l'EICV sont affichés sous forme scientifique avec trois chiffres significatifs : 1,65E+02 se lit 1,65x10².

Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

ABREVIATIONS

ACV	Analyse de Cycle de Vie
AFNOR	Agence Française de Normalisation
COV	Composé Organique Volatil
DEP	Déclaration Environnementale Produit
DTU	Document Technique Unifié
EICV	Évaluation des Impacts du Cycle de Vie
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
PCR	Règle de Catégorie de Produit (Product Category Rule)
UF	Unité Fonctionnelle

UNITES

MJ	Mégajoule (unité d'énergie)
kWh	Kilowattheure (unité d'énergie)
kg	Kilogramme (unité de masse)
m	Mètre (unité de longueur)
mm	Millimètre (unité de longueur)
m ²	Mètre carré (unité de surface)
m ³	Mètre cube (unité de volume)

PRECAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2. La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations) ».

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socio-économiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires

INFORMATIONS GENERALES

- Déclarant** Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (CODIFAB)
120 Avenue Ledru Rollin 75011 Paris
Contact : Emilie FERCHAUD (ferchaud@codifab.fr)
- Réalisation** Institut technologique FCBA
10 rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne, www.fcba.fr
- Type de FDES** FDES collective
- Périmètre** « Du berceau à la tombe » (sur l'ensemble du cycle de vie, avec module D)
- Produits couverts** Les produits couverts par la présente FDES sont ceux remplissant l'ensemble des conditions présentées dans les sections « Description du produit » (ci-dessous) et « Cadre de validité de la FDES » (à la fin de la FDES).
- Sites de production couverts** Tous les sites français de production de panneaux en bois lamellé-croisé remplissant l'ensemble des conditions présentées dans les sections « Description du produit » (ci-dessous) et « Cadre de validité de la FDES » (à la fin de la FDES).
- Cadre de validité** Les résultats déclarés dans la présente FDES ont été déterminés sur la base des valeurs pénalisantes des paramètres identifiés comme sensibles. Ces paramètres sont listés dans la section « Cadre de validité de la FDES ».

DEMONSTRATION DE LA VERIFICATION

Vérification externe indépendante effectuée selon le programme INIES (Décembre 2023) (programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025:2010)

La norme NF EN 15804+A2 sert de RCP	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe	
Vérification par tierce partie : LARREY-LASSALLE Pyrène, NOBATEK/INEF4, 67 Rue de Mirambeau 64600 Anglet	
N° d'enregistrement	20240739525-FC
Date de première publication	01/08/2024
Date de mise à jour	-
Date de vérification	31/07/2024
Date de fin de validité	31/12/2029

DESCRIPTION DU PRODUIT ET DE L'UNITE FONCTIONNELLE

Unité fonctionnelle	Assurer la fonction d'élément structurel vertical ou horizontal se rapportant à une unité déclarée de 1 m ³ de panneau en bois lamellé-croisé mis en œuvre selon les recommandations du fabricant sur la base d'une durée de vie de référence de 100 ans, tout en assurant les performances prescrites du produit, avec une densité moyenne de 449 kg/m ³ à 15% d'humidité.
Unité	m ³ (mètre cube)
Performance principale	1 m ³ (Volume)
Description du produit	La présente FDES couvre des panneaux CLT (Cross Laminated Timber), fabriqués en France, également appelés panneaux en bois lamellé-croisé ou panneaux en bois massif contrecollé. Les panneaux CLT sont des panneaux de grandes dimensions. Les panneaux sont composés de lames en bois massif, empilées en couches croisées à 90° (autrement dit, perpendiculaires les uns aux autres), et constitués d'au moins trois couches ou plis en nombre impair (3, 5, 7 notamment). Les panneaux de CLT couverts présentent une épaisseur allant de 60 à 165 mm, une largeur allant de 1,5 m à 3 m et une longueur pouvant aller jusque 8,5 m.
Description de l'usage	Le panneau CLT est un élément du bâtiment à usage structurel (essentiellement mur ou plancher).
Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle	Sans objet.
Déclaration de contenu	Concernant le contenu en substances figurant dans la Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation de l'Agence Européenne des Produits Chimiques, le produit ne contient pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH à plus de 0.1% en masse.
Preuves d'aptitude à l'usage	Aucune norme harmonisée et aucun DTU ne s'appliquent actuellement au panneau CLT. La conception et fabrication du panneau CLT est conforme au sens de la norme NF EN 16351 visé par un avis technique ou similaire. La mise en œuvre du panneau CLT est considérée conforme aux prescriptions du fabricant et/ou à l'ATec (avis technique) ou similaire du panneau CLT.
Circuit de distribution	BtoB

PRINCIPAUX CONSTITUANTS ET EMBALLAGES

Le tableau suivant décrit les principaux composants du produit installé.

Principaux composants	Matériau	Masse (kg / m ³)
Bois	Brut sec séchoir	449
Colle	Polyuréthane	7,79
Quincailleries posées sur chantier	Acier	2,98
Finition	Traitement de préservation	0,51

Le tableau suivant décrit les emballages du produit.

Emballages	Matériau	Masse (kg / m ³)
Film plastique	PEHD	0,718
Carton	Carton	0,002

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Contenu en matière biosourcée 449,00 kg / m³ (information à utiliser pour le Label Bâtiment Biosourcé)

DUREE DE VIE DE REFERENCE (DVR)

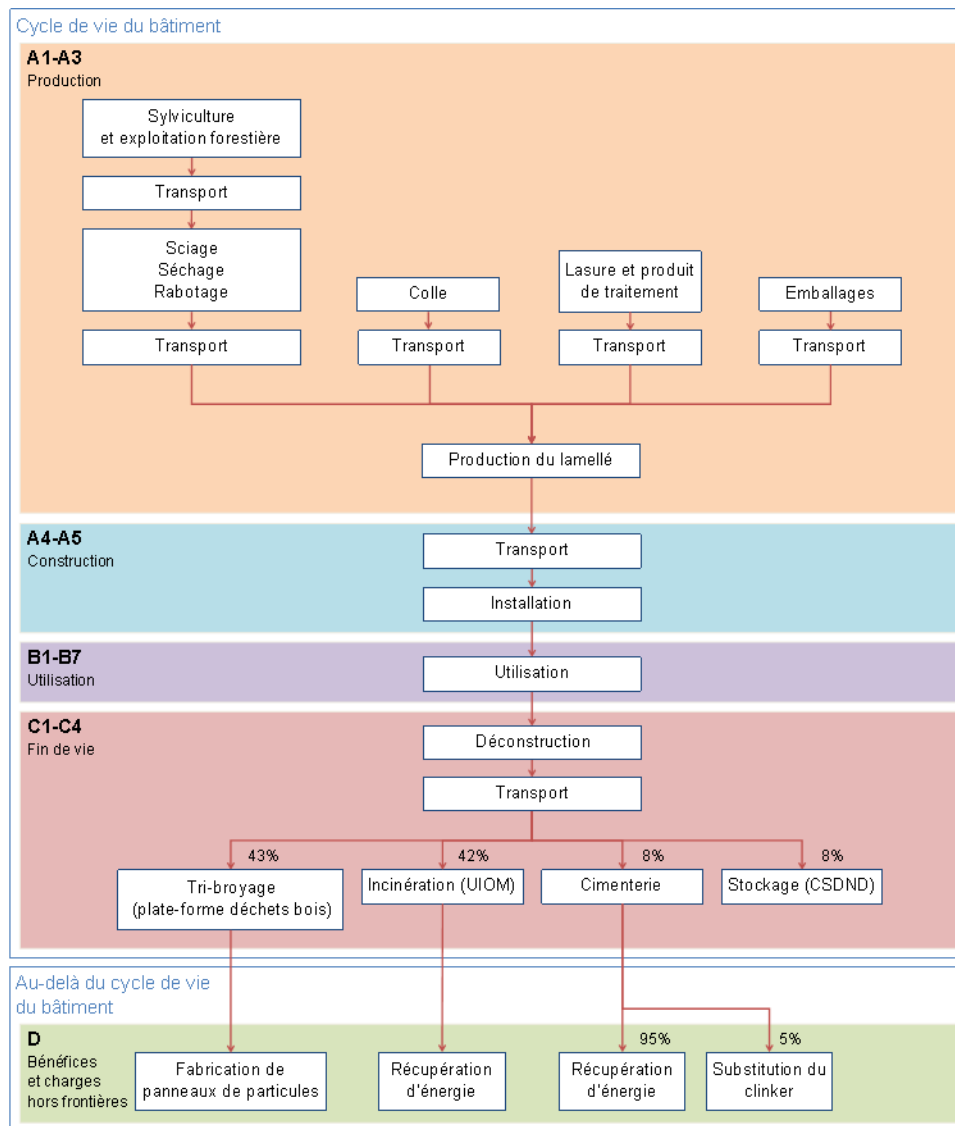
Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	100 années
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine) et finitions	La conception et fabrication du panneau en bois lamellé-croisé (CLT) est conforme au sens de la norme NF EN 16351 visé par un avis technique ou similaire.
Mise en œuvre de qualité conformément aux instructions du fabricant	La mise en œuvre du panneau en bois lamellé croisé (CLT) est considérée conforme aux prescriptions du fabricant.
Environnement extérieur (pour les applications extérieures), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	L'utilisation est possible dans les ouvrages relevant des classes d'emploi 2 au sens de NF EN 335. La classe d'emploi 2 désigne les situations dans lesquelles le bois est à l'intérieur ou sous abri, protégé des intempéries, avec une humidité ambiante élevée occasionnelle pouvant conduire à une humidification non persistante (condensation) et un séchage très rapide du bois.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	L'utilisation est possible dans les structures relevant de la classe de service 2 au sens de l'Eurocode 5. La classe de service 2 désigne un milieu dont la température de l'air ambiant est voisine de 20°C et l'humidité de l'air ne dépasse 85% que quelques semaines par an, ce qui correspond à des pièces de bois dont l'humidité est comprise entre 13% et 20%.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité des composants remplaçables	Aucune maintenance n'est requise pendant la durée de vie.

STOCKAGE CARBONE

Contenu en carbone biogénique 192,87 kg C / m³ dans le produit
0,0008505 kg C / m³ dans l'emballage associé (carton)

ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Le diagramme suivant décrit les frontières du cycle de vie du produit et les processus inclus dans les différents modules.



Note : ce schéma est générique, se rapporter à la description du produit type et des principaux constituants pour plus de détails.

Le tableau ci-dessous précise les étapes prises en compte dans cette FDES.

DESCRIPTION DES FRONTIÈRES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DECLARE)														
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION							ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIÈRES DU SYSTEME
	Transport	Processus de construction / installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'étape d'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'étape d'utilisation	Démolition / Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	
Production														
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

A1-A3 – PRODUCTION

Cette étape inclut les étapes suivantes : A1, extraction et transformation des matières premières ; A2, transport des matières premières vers le site de fabrication ; A3, fabrication du produit.

Paramètre	Scénario
Essence de bois	Sapin Épicéa : 97,7 % Douglas : 2,3 %
Traitement	Traitement de classe II
Quincailleries posées en usine	Aucune.

A4 – TRANSPORT VERS LE SITE DE CONSTRUCTION

Le tableau ci-dessous décrit le scénario considéré pour modéliser l'étape de transport du produit vers le site de construction.

Paramètre	Scénario
Véhicule et carburant utilisé	Camion semi-remorque avec consommation de gasoil : - A plein : 0,405 l/km - A vide : 0,270 l/km
Distance	828 km
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	Taux de chargement : 59 % Taux de retour à vide : 50 %

A5 – PROCESSUS DE CONSTRUCTION-INSTALLATION

Le tableau ci-dessous décrit le scénario considéré pour modéliser l'étape d'installation du produit sur le site de construction.

Paramètre	Scénario
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	Quincailleries : 2,98 kg / m ³
Taux de chute à l'installation	0%
Utilisation d'eau	Aucune.
Utilisation d'autres ressources	Aucune.
Description quantitative du type d'énergie et consommation durant le processus d'installation	Electricité : 10,25 kWh / m ³ Diesel : 0,4 L / m ³
Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit	Quantité totale : 0,72 kg / m ³
Matières sortantes (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Déchets d'emballage - Plastique Réutilisation : 0 kg / m ³ Recyclage : 0,201 kg / m ³ Incinération : 0,237 kg / m ³ Stockage : 0,28 kg / m ³
	Déchets d'emballage - Carton Réutilisation : 0 kg / m ³ Recyclage : 0,0013 kg / m ³ Incinération : 0,0003 kg / m ³ Stockage : 0,0004 kg / m ³
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Aucune.

B1-B7 – ETAPES D'UTILISATION

Sans objet.

C1-C4 – ETAPES DE FIN DE VIE

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Paramètre	Scénario
Scénario de fin de vie	<p>La fin de vie des produits en bois se base sur le scénario moyen français des déchets bois de construction : 43,2% des déchets bois sont recyclés en panneaux de particules, 41,6% sont incinérés avec valorisation énergétique, 7,5% sont incinérés en cimenterie et 7,7% sont enfouis.</p> <p>Ce scénario est décrit plus en détail dans le rapport : FCBA, Xerfi Specific, CODIFAB, & France Bois Forêt. (2022). Gestion des Déchets Bois du Bâtiment Phase 1 : Devenir des déchets bois issus de la construction neuve, de la démolition et de la rénovation du bâtiment - GDBAT. CODIFAB, France Bois Forêt.</p> <p>La fin de vie des quincailleries se base sur la répartition suivante : 94,6% des déchets sont recyclés, 3,5% sont incinérés, 1,9% sont enfouis.</p>
Distance au centre de traitement pour le composant majoritaire	Déchets bois : 13 km
Système de récupération	<p>Déchets bois et colle Réutilisation : 0 kg / m³ Recyclage : 197,333 kg / m³ Valorisation énergétique : 190,025 kg / m³</p>
	<p>Déchets acier Réutilisation : 0 kg / m³ Recyclage : 2,819 kg / m³ Valorisation énergétique : 0 kg / m³</p>
Elimination	<p>Déchets bois et colle Incinération : 34,259 kg / m³ Stockage : 35,173 kg / m³</p>
	<p>Déchets acier Incinération : 0,104 kg / m³ Stockage : 0,057 kg / m³</p>
	<p>Autres déchets Incinération : 0 kg / m³ Stockage : 0 kg / m³</p>
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel en décharge	49,01 kg CO ₂ / m ³

D – BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME

En conformité avec l'annexe L de la norme NF EN 15804 A2/CN, les bénéfices et charges au-delà des frontières du système comprennent pour les produits bois :

- au niveau du recyclage, le transport et la transformation des broyats de bois en matière première secondaire pour la fabrication de panneaux de particules bois, et la substitution de matière première vierge (sylviculture, exploitation forestière, transport, broyage, séchage),
- au niveau de l'incinération, la substitution de l'énergie thermique et électrique récupérée. Les différents processus impliqués sont décrits plus en détails dans le rapport cité ci-dessus.

Matières / matériaux valorisés sortant des frontières du système	Quantités associées de matières / matériaux considérés dans le module D	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergie économisés	Répartition des matières / matériaux considérés dans le module D par processus de recyclage
Bois et colle	422,09 kg / m ³	Valorisation matière en panneaux de particules	Bois vierge	43,2%
		Valorisation énergétique en unité de cogénération et chaudière	Thermique : Gaz naturel Electrique : Electricité (mix électrique français)	41,6%
		Valorisation matière en cimenterie	Clinker	0,4%
		Valorisation énergétique en cimenterie	Coke de pétrole	7,1%
Quincailleries	2,82 kg / m ³	Recyclage matière	Acier vierge	100%

RCP utilisée	<p>Les normes suivantes servent de RCP :</p> <ul style="list-style-type: none">• NF EN 15804+A2:2019, « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction »,• NF EN 15804 A2/CN:2022, complément national à la norme citée ci-dessus,• NF EN 16485:2014, « Bois ronds et sciages - Déclarations environnementales de produits - Règles de définition des catégories de produits en bois et à base de bois pour l'utilisation en construction ».
Frontières du système	<p>Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN.</p>
Règle de coupure	<p>Tous les flux de matière et d'énergie connus pour être susceptibles de provoquer des émissions significatives dans l'air, l'eau ou le sol ont été inclus.</p> <p>Les flux omis respectent la règle de coupure définie par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN.</p> <p>Les flux relatifs à la construction des infrastructures de production ont été exclus.</p> <p>Les flux relatifs à la production et au transport des emballages de matières premières ont été exclus.</p>
Allocations	<p>Les règles d'affectation fixées par les normes NF EN 15804+A2, NF EN 15804 A2/CN et NF EN 16485:2014 ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none">• affectation évitée tant que possible ;• affectation fondée sur les propriétés physiques (par exemple masse, volume) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible ;• dans tous les autres cas, affectation fondée sur des valeurs économiques ;• flux de matières présentant des propriétés inhérentes spécifiques, par exemple contenu énergétique, composition élémentaire (par exemple teneur en carbone biogénique), toujours affectés de manière à refléter les flux physiques, quelle que soit l'affectation choisie pour le processus. <p>Concrètement, les impacts des procédés générant des coproduits en phase de production (A1-A3) ont été entièrement affectés au produit principal (approche conservatrice). Les charges et bénéfices associés à leur valorisation à l'extérieur du système n'ont pas été déclarés dans le module D.</p> <p>Les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la méthode « mass balance credits » et/ou la méthode « Book and Claim » conformément à la norme ISO 22095 ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des ECO EPD.</p>
Représentativité	<p>Les données spécifiques ont fait l'objet d'une collecte de données par questionnaire en ligne et sur site pour la période 2021/2022.</p> <p>Les données d'ICV génériques utilisées sont pour la plupart issues de la base de données Ecoinvent V3.9, dont la dernière mise à jour date de décembre 2022. Elles correspondent à des processus se déroulant en France, en Europe ou dans le Monde, la donnée la plus précise ayant été privilégiée, et des ajustements ayant été réalisés si nécessaire. Les données sélectionnées sont toutes selon une allocation Cut-off.</p> <p>Les données d'ICV de la colle PU sont issues de la DEP « Products based on polyurethane or silane-modified polymer, group 1 » disponible sur la base IBU.</p> <p>Le mix électrique français résiduel de 2021 est utilisé pour l'étape de fabrication, d'installation et de déconstruction. Les mix électriques nationaux classiques sont par ailleurs utilisés dans les autres étapes du cycle de vie. Ces flux sont modélisés par les modules de la BDD Ecoinvent v3.9.1. Cette BDD étant publique, les facteurs d'émission de l'empreinte carbone de ces flux ne sont pas précisés dans cette FDES.</p> <p>Aucune garantie d'origine n'a été considérée dans cette étude.</p>
Variabilité	<p>Les impacts environnementaux déclarés correspondent aux impacts maximums calculés sur la base des valeurs extrêmes des paramètres listés dans la section « Cadre de validité de la FDES ».</p>

RESULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU CYCLE DE VIE

Les tableaux suivants synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

La mention « ND » signifie : Non déclaré. Les indicateurs additionnels ne sont pas déclarés car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.

L'exonération de responsabilité des indicateurs « Épuisement de ressources abiotiques – minéraux et métaux », « Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles » et « Besoin en eau » est de niveau 2. Les résultats de ces indicateurs d'impact environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE RÉFÉRENCE

		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Changement climatique - total	<i>kg CO₂ éq. / UF</i>	-5,46E+02	3,59E+01	1,51E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,12E+00	1,27E+00	6,71E+02	6,31E+01	-2,30E+02
Changement climatique - combustibles fossiles	<i>kg CO₂ éq. / UF</i>	1,47E+02	3,59E+01	1,45E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E+00	1,27E+00	2,15E+01	3,41E-01	-2,22E+02
Changement climatique - biogénique	<i>kg CO₂ éq. / UF</i>	-6,96E+02	1,73E-02	5,26E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,14E-02	1,09E-03	6,50E+02	6,27E+01	-8,22E+00
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	<i>kg CO₂ éq. / UF</i>	2,37E+00	8,99E-04	9,53E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,11E-04	5,73E-04	2,10E-03	7,55E-05	-5,94E-02
Appauvrissement de la couche d'ozone	<i>kg CFC 11 éq. / UF</i>	1,50E-05	8,75E-06	2,38E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,70E-08	2,92E-07	3,26E-06	1,13E-07	-3,42E-05
Acidification	<i>mole H⁺ éq. / UF</i>	9,84E-01	7,60E-02	6,08E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,07E-03	6,30E-03	3,87E-01	2,79E-03	-3,07E-01
Eutrophisation aquatique, eaux douces	<i>kg P éq. / UF</i>	1,25E-02	4,70E-05	7,07E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,03E-06	1,01E-05	2,76E-04	1,03E-05	-1,59E-03
Eutrophisation aquatique marine	<i>kg N éq. / UF</i>	3,84E-01	1,27E-02	1,65E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,55E-03	2,10E-03	1,09E-01	7,98E-03	-6,94E-02
Eutrophisation terrestre	<i>mole N éq. / UF</i>	4,10E+00	1,42E-01	1,73E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,83E-02	2,32E-02	1,59E+00	1,13E-02	-7,33E-01
Formation d'ozone photochimique	<i>kg COVNM éq. / UF</i>	1,47E+00	4,86E-02	6,56E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,14E-02	6,64E-03	3,05E-01	6,38E-03	-2,69E-01
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	<i>kg SB éq. / UF</i>	2,41E-04	8,04E-08	4,12E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,32E-07	5,48E-06	3,66E-05	1,15E-06	-1,71E-04
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	<i>MJ / UF</i>	5,79E+03	5,39E+02	2,83E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,72E+01	1,93E+01	2,15E+02	8,27E+00	-4,35E+03
Besoin en eau	<i>m3 de privation éq. dans le monde / UF</i>	2,91E+01	2,18E+00	-2,55E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,14E-01	5,18E-02	2,15E+00	3,41E-02	-4,48E+00

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS

		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Emissions de particules fines	<i>Incidence de maladies / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rayonnements ionisants (santé humaine)	<i>kBq de U235 éq. / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ecotoxicité (eaux douces)	<i>CTUe / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets cancérigènes	<i>CTUh / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	<i>CTUh / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	<i>sans dimension</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

UTILISATION DES RESSOURCES

		UTILISATION DES RESSOURCES														D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ / UF	3,62E+03	1,57E+00	1,47E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,56E+00	3,10E-01	3,53E+03	5,36E-01	-9,26E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ / UF	7,36E+03	0,00E+00	-3,06E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-6,62E+03	0,00E+00	-1,21E+03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ / UF	1,10E+04	1,57E+00	1,46E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,56E+00	3,10E-01	3,09E+03	5,36E-01	-2,14E+03
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ / UF	5,67E+03	5,39E+02	2,98E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,72E+01	1,93E+01	2,60E+02	8,27E+00	-4,35E+03
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ / UF	1,21E+02	0,00E+00	-2,23E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-8,34E+01	0,00E+00	3,25E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ / UF	5,79E+03	5,39E+02	2,76E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,72E+01	1,93E+01	1,76E+02	8,27E+00	-4,35E+03
Utilisation de matière secondaire	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	1,08E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-5,15E+01
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3 / UF	1,63E+00	5,58E-02	3,41E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,53E-02	2,36E-03	9,08E-02	1,08E-02	-5,40E-01

CATÉGORIE DE DÉCHETS

		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Déchets dangereux éliminés	kg / UF	2,64E+00	1,79E-02	2,70E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,49E-02	1,55E-02	2,12E+00	7,89E-03	-2,35E+00
Déchets non dangereux éliminés	kg / UF	5,10E+01	3,46E-01	8,68E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,22E-02	9,96E-01	3,14E+00	3,67E+01	-1,07E+01
Déchets radioactifs éliminés	kg / UF	7,33E-02	3,90E-03	1,97E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,94E-04	1,30E-04	1,83E-03	5,53E-05	-2,03E-02

FLUX SORTANTS

		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Composants destinés à la réutilisation	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	1,60E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,10E+02	0,00E+00	-2,07E+02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur - Electricité	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	1,99E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,57E+02	0,00E+00	-3,57E+02
Énergie fournie à l'extérieur - Vapeur	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	3,84E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,47E+03	0,00E+00	-2,47E+03
Énergie fournie à l'extérieur - Gaz	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

SYNTHESE DES INDICATEURS

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »							
		Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE RÉFÉRENCE							
Changement climatique - total	kg CO ₂ éq. / UF	-5,46E+02	5,10E+01	0,00E+00	7,37E+02	2,41E+02	-2,30E+02
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO ₂ éq. / UF	1,47E+02	5,04E+01	0,00E+00	2,42E+01	2,22E+02	-2,22E+02
Changement climatique - biogénique	kg CO ₂ éq. / UF	-6,96E+02	5,43E-01	0,00E+00	7,13E+02	1,72E+01	-8,22E+00
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO ₂ éq. / UF	2,37E+00	1,04E-02	0,00E+00	2,86E-03	2,38E+00	-5,94E-02
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 éq. / UF	1,50E-05	8,99E-06	0,00E+00	3,69E-06	2,76E-05	-3,42E-05
Acidification	mole H ⁺ éq. / UF	9,84E-01	1,37E-01	0,00E+00	4,04E-01	1,53E+00	-3,07E-01
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P éq. / UF	1,25E-02	7,54E-04	0,00E+00	3,02E-04	1,36E-02	-1,59E-03
Eutrophisation aquatique marine	kg N éq. / UF	3,84E-01	2,93E-02	0,00E+00	1,23E-01	5,36E-01	-6,94E-02
Eutrophisation terrestre	mole N éq. / UF	4,10E+00	3,15E-01	0,00E+00	1,66E+00	6,08E+00	-7,33E-01
Formation d'ozone photochimique	kg COVNM éq. / UF	1,47E+00	1,14E-01	0,00E+00	3,29E-01	1,91E+00	-2,69E-01
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg SB éq. / UF	2,41E-04	4,13E-05	0,00E+00	4,34E-05	3,25E-04	-1,71E-04
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ / UF	5,79E+03	8,22E+02	0,00E+00	3,20E+02	6,93E+03	-4,35E+03
Besoin en eau	m ³ de privation éq. dans le monde / UF	2,91E+01	-3,78E-01	0,00E+00	2,35E+00	3,11E+01	-4,48E+00
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS							
Emissions de particules fines	Incidence de maladies / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 éq. / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	sans dimension	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Agréation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

		Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
UTILISATION DES RESSOURCES							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	<i>MJ / UF</i>	3,62E+03	1,62E+01	0,00E+00	3,53E+03	7,17E+03	-9,26E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	<i>MJ / UF</i>	7,36E+03	-3,06E-02	0,00E+00	-6,62E+03	7,48E+02	-1,21E+03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	<i>MJ / UF</i>	1,10E+04	1,62E+01	0,00E+00	-3,09E+03	7,91E+03	-2,14E+03
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	<i>MJ / UF</i>	5,67E+03	8,37E+02	0,00E+00	3,65E+02	6,87E+03	-4,35E+03
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières	<i>MJ / UF</i>	1,21E+02	-2,23E+01	0,00E+00	-8,34E+01	1,56E+01	3,25E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	<i>MJ / UF</i>	5,79E+03	8,15E+02	0,00E+00	2,81E+02	6,88E+03	-4,35E+03
Utilisation de matière secondaire	<i>kg / UF</i>	0,00E+00	1,08E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,08E+00	-5,15E+01
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	<i>MJ / UF</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	<i>MJ / UF</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	<i>m3 / UF</i>	1,63E+00	8,99E-02	0,00E+00	1,19E-01	1,84E+00	-5,40E-01
CATÉGORIES DE DÉCHETS							
Déchets dangereux éliminés	<i>kg / UF</i>	2,64E+00	2,72E+00	0,00E+00	2,15E+00	7,52E+00	-2,35E+00
Déchets non dangereux éliminés	<i>kg / UF</i>	5,10E+01	9,03E+00	0,00E+00	4,09E+01	1,01E+02	-1,07E+01
Déchets radioactifs éliminés	<i>kg / UF</i>	7,33E-02	5,86E-03	0,00E+00	2,90E-03	8,20E-02	-2,03E-02
FLUX SORTANTS							
Composants destinés à la réutilisation	<i>kg / UF</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	<i>kg / UF</i>	0,00E+00	1,60E-01	0,00E+00	2,10E+02	2,10E+02	-2,07E+02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	<i>kg / UF</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur - Electricité	<i>MJ / UF</i>	0,00E+00	1,99E+00	0,00E+00	3,57E+02	3,59E+02	-3,57E+02
Énergie fournie à l'extérieur - Vapeur	<i>MJ / UF</i>	0,00E+00	3,84E+00	0,00E+00	2,47E+03	2,47E+03	-2,47E+03
Énergie fournie à l'extérieur - Gaz	<i>MJ / UF</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES PENDANT L'ETAPE D'UTILISATION

AIR INTERIEUR

Emissions réglementaires de polluants volatils dans l'air intérieur selon l'arrêté du 19 avril 2011 Aucun essai n'a été réalisé car non concerné par l'arrêté.

Autres émissions de polluants volatils dans l'air intérieur hors étiquette réglementaire Aucun essai n'a été réalisé.

Émissions radioactives naturelles Aucun essai n'a été réalisé.

Autres informations sur la qualité sanitaire des espaces intérieurs Sans objet.

SOL ET EAU

Émissions dans l'eau destinée à la consommation humaine Sans objet car le produit n'est pas en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

Émissions dans les eaux de ruissellement, d'infiltration, de surface ou de la nappe phréatique Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, les eaux de surface ou la nappe phréatique.

Émissions dans le sol Aucun essai n'a été réalisé.

CONTRIBUTION A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Confort hygrothermique Sans objet.

Confort acoustique Sans objet.

Confort visuel Sans objet.

Confort olfactif Sans objet.

Autres informations sur le confort Sans objet.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Pas d'informations additionnelles.

CADRE DE VALIDITE DE LA FDES

Un domaine de validité environnementale de la FDES a été établi en conformité avec l'annexe L de la norme NF EN 15804 A2/CN, à partir d'analyses de gravité et de sensibilité réalisées sur les paramètres de la modélisation ACV.

Ces analyses ont été réalisées pour les indicateurs témoins suivants :

- Potentiel de réchauffement global total ;
- Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable totale ;
- Déchets non dangereux éliminés.

Le présent cadre de validité est constitué par les bornes extrêmes des paramètres sensibles identifiés lors de l'analyse de sensibilité et qui engendrent les impacts maximums.

La présente FDES couvre les produits remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- **Produit type** : les produits pouvant utiliser la présente FDES doivent être conformes à la section « Description du produit » ;
- **Ayant droit** : les fabricants produisant en France des panneaux en bois lamellé-croisé, répondant aux éléments de description ci-dessous.
- **Paramètres sensibles** : afin de respecter le domaine de validité environnementale défini ci-dessus, les paramètres sensibles, mesurables et maîtrisés du cycle de vie du produit doivent respecter les plages de variation présentées dans le tableau suivant.

Paramètre	Valeur
Lieu de fabrication	France
Provenance des bois	Issu de forêts européennes permettant le respect de la norme NF EN 16485 sur la notion de neutralité carbone.
Rendement du process	≥ 54 %
Consommation d'électricité pour la fabrication	≤ 227 kWh / m ³
Consommation de colle totale	≤ 7,79 kg / m ³
Distance jusqu'au chantier	≤ 828 km

Les panneaux en bois lamellé-croisé qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus peuvent être modélisés à l'aide du configurateur DE-Bois.